

ARVERNE GROUP
Société à mission
Société anonyme au capital social de 420.760,81 euros
Siège social : 4, chemin de Barincou, 64000 Pau
895 395 622 R.C.S. Pau

(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL
SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS
DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

(Attributions gratuites d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun des mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce **(1)** ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé **(2)** ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires **(3)**.

1. Nombre et valeurs des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société :

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Valeur d'une action à la date d'attribution	Date d'acquisition définitive	Fin de la période de conservation
Thierry Trouillet <i>(directeur général délégué de la Société)</i>	26 mars 2025	150.000	[•] €	Trois (3) ans à compter de la date d'attribution *	N/A

* sous réserve (i) de la présence continue dans le Groupe jusqu'à cette date et (ii) de la réalisation de conditions de performance auxquelles est subordonnée l'acquisition définitive des actions.

2. Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Bénéficiaire	Date d'attribution	Nombre	Valeur d'une action à la date d'attribution	Date d'acquisition définitive	Fin de la période de conservation
Salarié 1	24 septembre 2025	100.000	[•] €	Trois (3) ans à compter de la date d'attribution *	N/A
Salarié 2	24 septembre 2025	100.000	[•] €	Trois (3) ans à compter de la date d'attribution *	N/A
Salarié 3	26 mars 2025	20.000	[•] €	Deux (2) ans à compter de la date d'attribution *	N/A
Salarié 4					
Salarié 5					
Salarié 6					
Salarié 7		10.000	[•] €	Trois (3) ans à compter de la date d'attribution**	
Salarié 8		6.500			
Salarié 9		6.500			
Salarié 10		6.500			

* sous réserve (i) de la présence continue dans le Groupe jusqu'à cette date et (ii) de la réalisation de conditions de performance auxquelles est subordonnée l'acquisition définitive des actions.

** sous réserve de la présence continue dans le Groupe jusqu'à cette date.

3 Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement à l'ensemble des salariés du groupe

Attribution par la Société

Au total, au cours de l'exercice écoulé, 14 salariés se sont vu attribuer un total de 285.500 actions.

Attribution par les sociétés liées

Néant

Le conseil d'administration